



Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme – Licra
Association Loi 1901
42, rue du Louvre 75001 Paris
SIRET – 78445168400020

Procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du mercredi 11 mars 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 11 mars à 17H00,

Les membres de l'Association se sont réunis, en visio-conférence, en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation régulière qui leur a été faite.

La présente Assemblée Générale Ordinaire se déroule sous la présence d'un commissaire de justice, Me Jérôme Cohen, qui a vocation à constater et contrôler la régularité des votes par le biais d'un outil digital.

Qu'il est précisé que la présente Assemblée Générale Ordinaire se déroule également sous la présence du commissaire aux comptes du Cabinet Finantis Holding,

Etaient présents : 80 membres, à jour de leurs cotisations au 31 décembre 2025.

Le Président constate que l'Assemblée peut valablement délibérer. Il déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral du Président,
- Rapport d'activités du Secrétaire général,
- Rapport financier du Trésorier général,
- Approbation des comptes au 31 décembre 2025
- Rapport du Droit de Vivre
- Rapport des commissions statutaires

Chaque rapport ayant été présent, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président soumet, successivement, les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour au vote qui s'opère en ligne via l'outil de sondage intégré dans la solution ZOOM et à main levée pour les personnes connectées ayant des difficultés d'accès à l'outil.

Première résolution : Approbation du rapport moral

En sa qualité de Président, Monsieur Mario Stasi a présenté son rapport moral pour l'année 2025. L'Assemblée Générale prend acte et approuve le rapport moral 2025 du Président.

Résultats du vote :

Pour : 73

Contre : 5

Abstention : 2

Cette résolution est adoptée.

Deuxième résolution : Approbation du rapport d'activité

En sa qualité de secrétaire général, Monsieur Ari Sebag a présenté son rapport d'activité pour l'année 2025. L'Assemblée Générale prend acte et approuve le rapport d'activité 2025 du Secrétaire général.

Résultats du vote :

Pour : 73

Contre : 2

Abstention : 5

Cette résolution est adoptée.

Troisième résolution : Approbation du rapport financier

En sa qualité de trésorier, Monsieur Dominique Morel a présenté son rapport financier et mis à disposition de tous les adhérents les livres de comptes établis par l'Expert-Comptable de l'association, de la société Audit & Analyse, et le rapport du Cabinet Finantis Holding, Commissaires aux comptes, qui déclare :

« En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la L.I.C.R.A (Ligue Internationale contre le racisme et l'antisémitisme), relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice ».

Qu'il est précisé que le bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2025 présente un total de 715 563 €. Le Compte de Résultat, présenté sous forme de liste affiche un total de produits d'exploitation de 2 319 234€. Ce Compte de Résultat dégage un excédent de 1919 €.

L'Assemblée Générale prend acte et approuve le rapport financier du trésorier.

Résultats du vote :

Pour : 72

Contre : 5

Abstention : 3

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par le Président.



**Le Président de la Licra,
Mario Stasi**